



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS



TOUS MOBILISÉS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

#NeRienLaisserPasser

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

ArretonsLesViolences.gouv.fr

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

NUMÉROS
D'URGENCE

17 SMS **114**

Violences faites aux femmes la préfecture de l'Isère s'engage

SOMMAIRE

L'État agit pour la lutte contre les violences faites aux femmes.....	3
Quelles mesures en Isère ?.....	4
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.....	9
25 novembre : un peu d'histoire.....	9
Pourquoi cette journée ?.....	9
Les évènements majeurs du 25 et 26 novembre 2022.....	10

L'État agit pour la lutte contre les violences faites aux femmes

Le 3 septembre 2019, sous l'égide du Premier ministre, le Gouvernement a lancé le Grenelle des violences conjugales. Onze groupes de travail thématiques réunissant les associations, les acteurs de terrain, les familles de victimes ainsi que l'ensemble des administrations concernées, furent mis en place à cette occasion par le Premier ministre. C'est la plus grande cause des deux derniers quinquennats.

Après plusieurs mois d'auditions et de consultations des experts issus du monde associatif, des ministères impliqués sur le sujet (santé, éducation, logement, intérieur, outre-mer, travail, etc.) ainsi que des citoyens, 46 mesures étaient adoptées le 25 novembre 2019 lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Ces 46 mesures sont articulées autour de trois grands axes : la prévention, la protection et la punition.

Parmi les mesures :

- Le renforcement de la gouvernance locale de la politique de lutte contre les violences conjugales
- Ouverture 7/7 jours et 24h/24 du numéro d'urgence 3919
- Déploiement des téléphones grave danger et des bracelets anti-rapprochement
- 1 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires pour atteindre au total en France, fin 2022, 9 000 places dédiées aux femmes victimes de violences
- Mise en place d'une semaine de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons dans chaque établissement scolaire aux alentours du 8 mars
- Le nombre d'enquêteurs spécialisés dans la lutte contre les violences intrafamiliales sera multiplié par deux en cinq ans
- 200 intervenants sociaux supplémentaires seront déployés sur l'ensemble des commissariats et gendarmeries d'ici 2025 pour atteindre un total de 600
- Déploiement de centres de prises en charge d'auteurs de violences conjugales

Quelles mesures en Isère ?

L'État se mobilise au niveau national et les mesures adoptées suite au Grenelle en 2019 sont largement reprises au niveau local.

Ainsi, le département de l'Isère s'engage contre les violences faites aux femmes notamment avec la **signature d'un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales en février 2022**. Un premier bilan intermédiaire a été présenté lors du comité local d'aide aux victimes le 22 novembre dernier.

Les 4 axes du protocole

- Violences intrafamiliales : mieux repérer, orienter, accompagner les femmes victimes de violences (FVV), développer l'hébergement et l'accès au logement, favoriser et pérenniser l'échange entre les professionnels, accompagner les enfants co-victimes, accompagner la parentalité, former les professionnels, développer la prise en charge des auteurs.
- Viols, agressions sexuelles et harcèlement sexuel : sensibiliser, former les professionnels, agir sur les violences sexistes et sexuelles au travail.
- Prostitution : sensibiliser, informer, agir sur la prostitution des mineurs, poursuivre l'accompagnement des parcours de sortie de la prostitution, développer les maraudes virtuelles, pérenniser l'échange entre les professionnels.
- Développement d'outils départementaux : actualisation de la cartographie des acteurs, élaboration de statistiques départementales, évaluation des violences au sein du couple et sexuelles lors des passages aux urgences, amélioration de la communication entre les professionnels.



1

1 Conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

2 Parcours de sortie de la prostitution

Un tissu associatif pour l'accompagnement psycho-social des victimes

Dans le département, de nombreuses associations sont impliquées dans la prise en charge psycho-sociale des femmes victimes de violence.

L'État finance ainsi des accueils de jour et des lieux d'écoute, d'accompagnement et d'orientation mis en place par **8 associations spécialisées dans la prise en charge des FVV** au sens large (CIDFF, Solidarité Femmes Miléna, ALPA, Femmes SDF, France Victimes Avnir, Rialto Issue de Secours, Rivhaj) et **2 associations spécialisées dans la prise en charge des femmes en situation de prostitution** (Althéa l'appart et Amicale du Nid).

Les associations Issue de Secours et Solidarité Femmes Miléna sont les deux associations les plus importantes sur le territoire de l'Isère en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants avec notamment des psychologues spécialisés dans la prise en charge des enfants.

En Isère, une **référente violences conjugales** a été nommée.

Au niveau départemental également, l'accent a été mis sur **la formation** avec l'objectif d'apporter un soutien adapté aux besoins des victimes. Ainsi, de nombreuses formations ont été dispensées à un public interprofessionnel : travailleurs sociaux, agents administratifs, attachés administratifs, soignants, forces de l'ordre. En 2022, des formations spécifiques ont également bénéficié aux magistrats.

→ Plus de 300 formations réalisées en 2022.

La prostitution

Au niveau du département, 3 associations sont agréées pour la mise en œuvre de parcours de sortie de prostitution : Althéa l'appart, Amicale du Nid et Solenciel depuis début novembre.

Un réel travail d'accompagnement psycho-social est réalisé par les associations avec les travailleurs sociaux et psychologues qui accompagnent les femmes prêtes à engager un parcours de sortie de prostitution.

L'hébergement

En parallèle d'un suivi et d'un accompagnement psychologique et médical des victimes, la question de l'hébergement est également un point central de la prise en charge de ces victimes.

En Isère en 2022, on compte 241 places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences soit une augmentation de plus de 65% d'augmentation de la capacité d'hébergement depuis 2018.

Plusieurs associations disposent ainsi de places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences. Un travail a aussi été engagé avec les communes

et les intercommunalités, afin d'inciter la mise à disposition de logements permettant d'accueillir ces victimes, toujours en lien avec les associations locales pour assurer l'accompagnement psycho-social et juridique des femmes victimes. Cette solution de prise en charge initiale est ensuite complétée par un accompagnement des femmes vers le logement.

→ En 2022, 217 demandes de logement social pour lesquelles la demande comportait le motif "violences au sein du couple ou menace de mariage forcé" ont été accordées au 15 novembre 2022.

L'accompagnement juridique

L'aspect juridique de l'accompagnement de ces victimes est également primordial dans la prise en charge qui leur est consacrée. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Isère (CIDFF) est chargé de l'accompagnement juridique des femmes et des familles. Cette association intervient auprès de ce public notamment dans une démarche de retour vers l'emploi, de situation de violences sexistes ou sexuelles ou de difficultés dans l'exercice de la parentalité.

En Isère, deux antennes du CIDFF Rhône-Arc Alpin sont présentes à Grenoble et à La Tour-du-Pin. Les femmes et les familles peuvent être reçues dans les locaux de ces associations ou dans les nombreuses permanences organisées dans les mairies, les Maisons des habitants, les Maisons France services, les CCAS ou encore les Cités des familles. La juriste de l'antenne grenobloise réalise également de nombreuses interventions en milieu scolaire.

Trois associations France Victimes en Isère sont spécialisées dans l'accès aux droits et proposent un accompagnement juridique des femmes victimes de violences mais aussi des auteurs de violences.

La Maison des femmes

Ce projet, porté par l'association Uni(es)verselles et cofondé par trois gynécologues, Pascale Hoffman (CHU), Anne Aangotti (CHU) et Camille Lesne-Véran (Clinique Mutualiste), vient compléter les structures d'accueil déjà existantes.

La Maison des femmes est avant tout un espace de soins pour les femmes victimes de violences. Il est dédié à la prise en charge sur les plans somatique, psychique ou encore sociojuridique.

Ouverte le 7 novembre dernier, la structure a déjà reçu plusieurs patientes notamment orientées par des partenaires. Ces femmes ont pu ainsi s'adresser à des gynécologues, psychologues, infirmière, conseillère conjugale

La Maison des Femmes Grenoble Alpes c'est une unité du CHUGA avec trois périmètres d'action distincts :

- l'accueil et l'accompagnement des femmes vivant ou ayant vécu des violences ;

- la prise en soin des mutilations sexuelles féminines ;
- la dimension suivi gynécologique, IVG contraception avec une antenne du centre de santé sexuelle du CHUGA .

En parallèle, c'est aussi des activités à côté du soin, portées par l'association Uni(e-s)verselles :

- permanences d'associations : CIDFF, France Victimes 38 ;
- organisation d'ateliers psychocorporels et groupes de parole;
- formation, sensibilisation, animation;
- coopération interprofessionnelle avec l'organisation de rencontres interdisciplinaires (RID) mensuelles.

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

25 novembre : un peu d'histoire

En 1981, lors des « Premières rencontres féministes d'Amérique latine et des Caraïbes », des militantes pour les droits des femmes ont choisi la date du 25 novembre comme journée de lutte contre les violences, en mémoire de trois sœurs dominicaines engagées contre la dictature, Patria, Minerva et María Teresa Mirabal, connues dans la clandestinité sous le nom de « Las Mariposas » (papillons).

Emprisonnées à plusieurs reprises, victimes de tortures, violées, les trois militantes furent assassinées, le 25 novembre 1961, sur les ordres du chef de l'État dominicain, Rafael Trujillo.

Dans une résolution du 17 décembre 1999, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'ONU invite les gouvernements, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des actions pour sensibiliser l'opinion au problème des violences faites aux femmes.

Pourquoi cette journée ?

- La violence contre les femmes est une violation des droits de l'homme.
- La violence contre les femmes résulte d'une discrimination à l'égard des femmes, tant dans le droit que dans les faits, ainsi que de la persistance d'inégalités entre hommes et femmes.
- La violence contre les femmes a de lourdes conséquences et peut empêcher la réalisation de progrès dans certains domaines, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le HIV/sida et la paix et la sécurité.
- La violence contre les femmes et les filles n'est pas inéluctable et sa prévention est non seulement possible mais essentielle.
- La violence contre les femmes est un problème mondial. Jusqu'à 70% des femmes sont victimes de violence au cours de leur vie.

En Isère, de nombreux acteurs sont mobilisés autour de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre. Ces actions permettent d'informer, de sensibiliser, de prévenir les violences faites aux femmes.

Les évènements majeurs du 25 et 26 novembre 2022

25 novembre

9h00-12h00 | Conférences débats sur le thème « les violences intrafamiliales : danger et protection » | Ancien Musée de Peinture 9, place de Verdun à Grenoble

Introduction de la seconde journée de la conférence et débats : Laurent Prévost, préfet de l'Isère, Anne Auclair Rabinovitch, présidente du CDAD de l'Isère et du tribunal judiciaire de Grenoble, et le bâtonnier

I) La saisine judiciaire

- Le lien police/gendarmerie/ Parquet : le repérage par ces acteurs
- Intervention d'un service de police et/ou de gendarmerie
- Intervention du procureur/ substitut du Parquet en charge des violences
- Le dépôt de plaintes/mains courantes (Magistrat du Parquet)

II) Le traitement et la réponse judiciaire

- Le rôle de l'avocat
- La réception par le greffe et la réponse judiciaire
- La réponse pénale (éviction du conjoint violent) ; la réponse pénale aux différents stades de la procédure
- L'ordonnance de protection en matière civile

III) Le suivi des auteurs

- L'action du SPIP
- L'action d'association d'aide aux auteurs Codase

14h00-15h00 | Visite de l'association Rialto-Issues de secours

Laurent Prévost, préfet de l'Isère va à la rencontre de femmes victimes de violences et de membres de cette structure d'accompagnement.

18h00-19h00 | Inauguration de la Maison des femmes

Inauguration de la Maison des femmes par Olivier Véran, ministre délégué, chargé du Renouveau démocratique, Porte-parole du Gouvernement, suivie d'un discours à l'Hôtel de ville de Grenoble.

26 novembre

10h00-11h00 | Inauguration de la Maison de Protection des Familles

Gendarmerie 18, rue de Lans 38080 L'Isle-d'Abeau

Retrouvez le détail de tous les évènements de la semaine sur :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite/3-Egalite-en-droits-prevention-et-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes-le-25-novembre-2022>

#NeRienLaisserPasser

**Vous êtes victime ou témoin de
violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :**

☎ 3919

Appeler le 3919
Numéro d'aide et d'écoute,
anonyme et gratuit.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
.GOUV.FR**

Se rendre sur le site
ArretonsLesViolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne,
anonyme et gratuite.

☎ 17 **SMS 114**

En cas d'urgence
appeler le 17 Police Secours
ou envoyer un SMS au 114

Ces outils sont disponibles **24h/24 et 7j/7**. Pour plus d'informations, rendez-vous sur ArretonsLesViolences.gouv.fr

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

[@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38) [Instagram](https://www.instagram.com/prefet38) [Facebook](https://www.facebook.com/Prefet38) Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr